

# CHARTRE HANDICAP

de la Communauté d'Agglomération de  
Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Œuvrer  
ensemble  
pour  
donner à  
chacun une  
place sur le  
territoire

L'AGGLO  
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane



« Le handicap occupe une place essentielle dans notre projet de territoire. Mieux accompagner les personnes qui y sont confrontées est, pour nous, plus qu'un engagement, une nécessité et nos initiatives en la matière touchent à de nombreux domaines de la vie quotidienne.

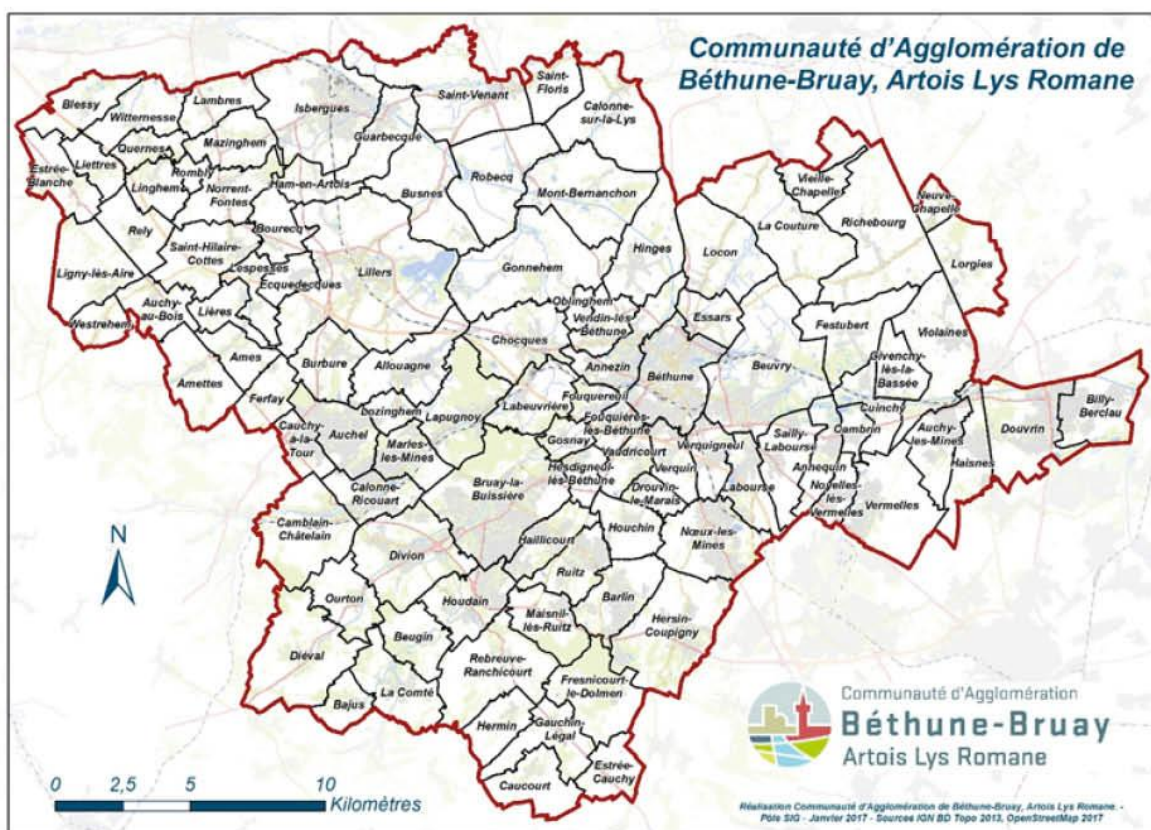
Cette charte Handicap permet de nous fixer des objectifs et de mettre en œuvre des actions concrètes. Nous souhaitons donner à chacun de nos concitoyens les moyens de vivre en harmonie les uns avec les autres grâce à des opérations de sensibilisation et de partage, grâce à un accès facilité aux services publics, à l'autonomie notamment pour le logement, la santé et la mobilité ainsi qu'aux activités culturelles, sportives ou de loisirs. De même, qu'il s'agisse des aménagements sur l'espace public ou dans nos équipements communautaires, des aides financières, des solutions innovantes et citoyennes, notre agglomération devient chaque jour plus inclusive.

Aider les travailleurs en situation de handicap à trouver une activité professionnelle pérenne fait également partie de nos préoccupations. Enfin, une attention particulière est également portée à la prévention et l'inclusion des enfants et des jeunes.

Hier, on parlait d'intégration ; aujourd'hui, on parle d'inclusion. Donner une place à chacun est primordial pour vivre ensemble et construire un territoire durable. Pour nous, l'enjeu est de faire changer les regards et de proposer des services adaptés aux personnes en situation de handicap afin d'augmenter leur capacité à agir par elles-mêmes. Cette stratégie, nous la déclinons en partenariat avec de multiples acteurs, gestionnaires d'établissements, associations, organismes publics et privés.

Parce que les défis les plus complexes peuvent se cacher derrière les gestes courants de la vie quotidienne, pour que chacun puisse jouir de ses droits de citoyens, vers un territoire 100% inclusif, voilà notre priorité ! »

**Madame DEBUSNE, Conseillère déléguée  
en charge du handicap à la Communauté  
d'Agglomération de Béthune-Bruay**



## 1 Présentation du territoire

Née d'une fusion de 3 EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane est considérée, avec ses 100 communes et ses 280.000 habitants, comme une intercommunalité XXL.

Cette agglomération multipolaire conjugue les dimensions à la fois urbaines, rurale et minière. Elle s'organise autour d'une capitale administrative de 25.000 habitants (Béthune), de centres urbains secondaires (Lillers, Auchel, Isbergues, Noeux-Les-Mines) et d'une frange rurale et urbaine composée de 62 communes de moins de 2000 habitants.

En 2022, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'est dotée d'un projet de territoire 2022-2032 : L'agglomération 100% durable.

Fruit d'une concertation exemplaire et véritable pacte de confiance avec les 100 communes, ce projet de territoire ambitionne de se donner une identité mais surtout un destin commun autour de valeurs communes : la proximité, la coopération, la solidarité, la confiance, la responsabilité, la transparence et l'humanisme.

Le projet de territoire adopté « *devient une boussole pour nos repérer, nous donner des racines communes mais surtout orienter nos politiques publiques et assurer un avenir à notre jeunesse* ».

7 fonctions sociales ont fondé le cadre de référence de ce projet de territoire et ont servi de socle à l'identification des enjeux et des priorités d'intervention : Habiter – Travailler – S'approvisionner – Être en forme – Se déplacer – Apprendre – S'épanouir.

4 grandes priorités sont affichées dans ce projet de territoire :

- Renforcer la coopération et soutenir les 100 communes et les habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble », le bien-être et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique



## La charte Handicap dans le projet de territoire

Le projet de territoire réserve au handicap et aux politiques d'inclusion une place importante. Cette thématique mobilise en effet de nombreuses politiques publiques : sport, santé, emploi, habitat, culture, social, mobilité...

L'ensemble de ces politiques s'inscrit dans un cadre partenarial porté par la Charte Handicap.

Cette dernière formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la collectivité à donner à chacun de ses concitoyens, une place sur le territoire.

La CABBALR et les signataires de la Charte s'engagent à œuvrer ensemble, dans le respect des compétences de chacun, en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les communes de la CABBALR sont associées à sa mise en œuvre et elle doit constituer un « référentiel » à destination des maires et des partenaires.

La Charte Handicap est considérée comme le socle d'une coopération avec les acteurs du territoire

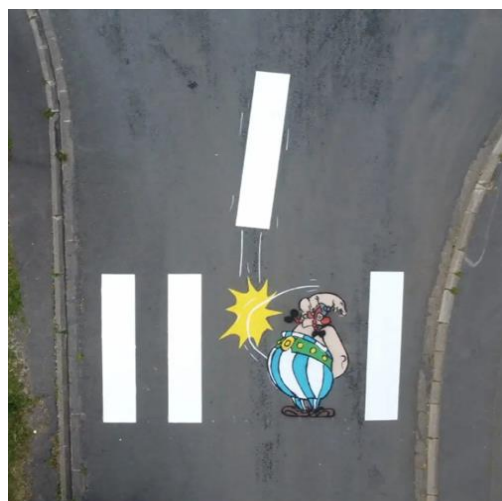
## HABITAT (mise en accessibilité)



## SENSIBILISATION AU HANDICAP au RPE et avec les jeunes du SAJ de Lillers



## CULTURE ET HANDICAP



## SPORT ET HANDICAP



## Le handicap : de quoi parle-t-on ?<sup>1</sup>

La charte Handicap de l'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys a vocation à intervenir et à considérer toute forme de handicap, visible ou invisible, physique, mental ou psychique.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap de la manière suivante : « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. »

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale. On estime aujourd'hui à 6 millions de personnes en France touchées par un handicap.

On estime que seulement 20% des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant et 80 % des handicaps déclarés sont invisibles. Toutes ces personnes ne sont bien entendu pas égales face au handicap, qu'on peut répertorier en plusieurs types.

### Handicap mental (ou déficience intellectuelle)

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le handicap mental, ou déficience intellectuelle, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ». Il touche 1 à 3% de la population générale, avec une prépondérance de sexe masculin. (...). La trisomie 21 est la forme la plus connue de handicap mental, et vient d'une anomalie chromosomique. Elle concerne 50 000 à 60 000 personnes en France (soit 10 à 12% des personnes handicapées mentales françaises) et touche 1 000 nouveaux nés chaque année. L'Unapei estime à 650 000 personnes vivant en situation de handicap mental. Chaque année, 6 000 enfants naissent en étant atteint d'un handicap mental.

### Handicap auditif

Le handicap auditif atteint des personnes atteintes de surdité, qui est un état pathologique caractérisé par une perte partielle ou totale du sens de l'ouïe. Ce handicap peut être présent

---

<sup>1</sup> [Le Comité national de Coordination Action Handicap - CCAH](#)

dès la naissance ou acquis durant la vie de la personne. (...). Plus de 4 millions de personnes sont atteintes de handicap auditif en France, dont près de 300 000 sont malentendantes profondes à sourdes. (...).

## Handicap visuel

Les personnes en situation de handicap visuel sont atteintes de cécité (personnes aveugles), ou de malvoyance. Les causes peuvent être des maladies comme la cataracte (opacification d'une lentille interne) ou le glaucome (touchant le nerf optique), ou héréditaires. (...). On estime le nombre de malvoyants en France à 1,7 millions, dont plus de 300 000 malvoyants profonds à aveugles.

## Handicap moteur

Un handicap moteur (ou déficience motrice) recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie, ...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (...). Les causes peuvent être très variées : maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, traumatisme dû à un accident, vieillissement... 1,5% de la population française adulte est atteinte de troubles moteurs isolés, soit environ 850 000 personnes. Si l'on considère le trouble moteur associé à d'autres déficiences, cette estimation atteint 4%. 45% des personnes se déplacent en fauteuil roulant, et 50% sont dépendantes pour les actes essentiels de l'existence. (...)

## Autisme et Troubles Envahissants du Développement

L'autisme est un trouble envahissant du développement (TED) caractérisé par un développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : interactions sociales réciproques, communication, comportements au caractère restreint et répétitif. Les troubles du spectre autistique (TSA) comprennent ainsi trois grandes catégories de diagnostics : le trouble autistique en tant que diagnostic clinique distinct (parfois encore appelé autisme infantile, voire autisme de Kanner) ; le syndrome d'Asperger, avec des délais marqués dans le développement cognitif et du langage mais des îlots de compétences. (...) ; le diagnostic de trouble envahissant du développement non spécifié, lorsque tous les critères diagnostics du syndrome d'Asperger ou de l'autisme ne sont pas observés. Les caractéristiques de l'autisme sont variables. (...). La grande diversité des troubles du spectre autistique demande des accompagnements variés. (...). Selon les différentes sources, le nombre d'autistes en France est estimé entre 60 000 et 120 000 personnes.

## Handicap Psychique

Il se distingue du handicap mental de la façon suivante : le handicap psychique, secondaire à la maladie psychique, reste de cause inconnue à ce jour (alors que le handicap mental a des causes identifiables). Il apparaît souvent à l'âge adulte alors que le handicap mental apparaît lui à la naissance. Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente. (...) Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies : les psychoses, et en particulier la schizophrénie (désorganisation ou dissociation - perte de l'unité psychique -, délire paranoïde - perception erronée de la réalité -, symptômes déficitaires ou négatifs avec une



diminution des réactions émotionnelles et apparition de troubles cognitifs) ; le trouble bipolaire (trouble maniaco-dépressif) ; les troubles graves de la personnalité (personnalité « borderline », par exemple) ; certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs).

## Plurihandicap

Le plurihandicap est l'association d'atteintes motrices et/ou sensorielles de même degré, ce qui ne permet pas de déceler l'une plutôt que l'autre en déficience principale. La surdi-cécité (sourds-aveugles) tient une place particulière dans ce type de handicap.

## Polyhandicap

Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie. Souvent les personnes polyhandicapées souffrent aussi d'insuffisance respiratoire chronique, de troubles nutritionnels, de troubles de l'élimination et de fragilité cutanée. Les personnes polyhandicapées ne peuvent rien faire par elles-mêmes et ont besoin de l'assistance constante d'une tierce personne pour tous les actes de la vie quotidienne. (...)

## Traumatismes crâniens

La notion de traumatisme crânien ou traumatisme crânio-cérébral (TCC) couvre les traumatismes du neurocrâne (...) et du cerveau. (...). Sur le plan clinique il existe trois catégories principales de traumatismes crâniens : légers (sans perte de connaissance et sans fracture de crâne), moyens (avec une perte de connaissance initiale excédant quelques minutes ou avec fractures de crâne) et graves (avec coma d'emblée — sans ou avec fractures du crâne associées). Les traumatismes crâniens sont la principale cause de mortalité et de handicap sévère avant 45 ans.

## Maladies dégénératives

Les maladies dégénératives sont des maladies souvent génétiques au cours desquelles un ou plusieurs organes sont progressivement dégradés. Les causes peuvent être l'accumulation de produits biologiques ou de toxines aussi bien que l'absence prolongée d'une substance biologique qui entraîne alors la dégénérescence progressive des organes concernés. Cette caractéristique en fait souvent des maladies particulièrement difficiles pour le patient et son entourage parce que les symptômes évoluent lentement mais sûrement vers un handicap important. Traitées à temps, les maladies dégénératives peuvent être réduites, mais non guéries. Quelques exemples : Myopathie, Mucoviscidose, Maladie d'Alzheimer, Sclérose en plaques.

## Les troubles Dys

On regroupe sous "troubles Dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. Les troubles cognitifs spécifiques apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages, et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale, et peuvent

provoquer un déséquilibre psycho-affectif. Ils sont innés pour la plupart. On regroupe ces troubles en 6 catégories :

- Les troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit, (dyslexie et dysorthographe)
- Les troubles spécifiques du développement du langage oral(dysphasie)
- Les troubles spécifiques du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales (dyspraxie)
- Les troubles spécifiques du développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives (troubles d'attention avec ou sans hyperactivité)
- Les troubles spécifiques du développement des processus mnésique
- Les troubles spécifiques des activités numériques (dyscalculie).

## Quelques données

A l'échelle du Pas-de-Calais, au 31 décembre 2021, 139 350 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 9.5 % de la population du Pas-de-Calais). Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 71 % depuis 2010. En 2021, 48 522 dossiers de demandes ont été reçus (dont 27 % concernant des enfants) et 136 821 décisions ont été prononcées par la CDAPH.

A l'échelle de l'Artois, 26 302 personnes avaient un droit actif à la MDPH en 2018 :

- 88 % sont des adultes : 23 131 (20-59 ans)
- 12 % sont des enfants : 3 171 (-20 ans)
- 6230 personnes ayant un droit à l'Allocation Adulte Handicapé
- 1244 enfants ayant un droit à une Auxiliaire de Vie Scolaire

L'AAH, l'AEEH et compléments de ressources représentaient à elles seules quasiment 23 % des demandes. L'orientation professionnelle et la RQTH représentaient 27.5 % des demandes. Les cartes de priorité, de stationnement et d'invalidité représentent 25.7 % des demandes.

A l'échelle de la CABBALR, le nombre de bénéficiaires de mesures PCH a évolué de la manière suivante sur ces trois dernières années :

- 2019 : 1282
- 2020 : 1363
- 2021 : 1397

En 2021, on dénombre 2262 allocataires de l'AEEH sur la CABBALR (contre 1480 en 2019) et 5179 allocataires de l'AAH (contre 5099 en 2019).

## 5 La gouvernance de la Charte handicap intercommunale

Dans un souci d'animation de cette charte handicap et de coopération efficace avec les acteurs du territoire, la gouvernance de la Charte Handicap s'articule autour de plusieurs instances :

### **Le comité de pilotage de la Charte Handicap (COPIL) :**

- Composition : Présidé par l' élu (e) en charge du handicap à la CABBALR et/ou co-présidé par le Président de la CABBALR, le COPIL réunit les représentants élus de la CABBALR, les représentants des signataires de la Charte, les élus délégués au Handicap des communes de l'agglomération, les DGS et DGA, les référents thématiques Handicap de l'agglomération.
- Rôle : le COPIL valide les orientations stratégiques de la Charte Handicap, valide les plans d'actions et les bilans annuels.
- Fréquence de réunion : annuelle

Le COPIL est préparé par la coordinatrice de la Charte handicap en concertation avec les référents thématiques.

### **Le comité technique (COTECH) :**

- Composition : il mobilise la direction générale de la CABBALR et les directeurs concernés.
- Rôle : il vise à garantir la transversalité de l'approche du handicap au sein des services de l'intercommunalité et à faire le lien entre la coordination de la Charte et les référents thématiques.
- Fréquence de réunion : 2 fois par an au minimum et autant que nécessaire.

### **Les groupes de travail thématiques (GTT) :**

Conformément à la structuration de la Charte Handicap, 3 groupes de travail sont mis en place : Vie quotidienne et Citoyenneté / Culture-Sports-Tourisme-Loisirs / Sensibilisation au handicap.

- Composition : Ils mobilisent les techniciens des communes, partenaires, référents handicaps de la CABBALR signataires de la Charte et l'ensemble des acteurs du champ handicap du territoire
- Rôle : Les GTT œuvrent à proposer et mettre en place les plans d'actions de la Charte Handicap. Ils sont force de proposition auprès du COPIL. Ils sont des lieux d'échanges et d'interconnaissance entre acteurs du territoire, des lieux d'expression des besoins et des attentes de chacun.
- Fréquence de réunion : 2 fois par an minimum et autant que nécessaire

Les GTT sont animés par la coordinatrice de la Charte Handicap.



## **L'engagement de la CABBALR et des signataires de la Charte Handicap :**

La CABBALR s'engage à :

- Coordonner et animer la Charte à l'échelle du territoire
- En organiser les instances de gouvernance
- Être facilitateur pour la mise en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, avec elles et pour elles.
- Accompagner les initiatives locales des partenaires de cette Charte, conformément à ses compétences.
- Porter ses propres actions dans le cadre de la déclinaison du projet de territoire et des projets de direction.

Les signataires de la Charte Handicap s'engagent à :

- Participer aux instances de travail et de gouvernance de la Charte Handicap, a minima au comité de pilotage annuel
- Être acteurs de cette charte et contribuer à sa mise en œuvre
- Prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap
- Rechercher les solutions les mieux adaptées à la situation de chacune d'entre elles, dans les domaines dont ils ont la charge
- Lutter contre toutes formes de discrimination et de stigmatisation liées au handicap

## **Coordination et mise en place du plan d'actions**

### Rôle des référents :

Le référent thématique est volontaire. Il dispose d'une expertise et des moyens d'agir. Sa mission consiste à :

- Proposer et piloter les actions de la Charte Handicap en fonction de leur thématique
- Piloter les partenariats opérationnels (convention...) et mobiliser les partenaires
- Définir et gérer le budget
- Animer, si nécessaire des groupes de travail
- Dresser le bilan des actions
- Être le relais du sujet Handicap au sein de sa direction
- Participer aux instances de gouvernance de la charte

### Rôle de la coordinatrice :

- Définir les enjeux en lien avec le projet de territoire
- Définir les priorités et objectifs de la Charte Handicap avec les référents handicaps.
- Proposer un plan d'actions annuel
- Personne-ressource identifiée (partenaires, structures)
- Organiser les instances de gouvernance de la Charte Handicap
- Favoriser la coordination avec les référents et les partenaires/ structures en lien avec la Charte Handicap dans la mise en place des actions.
- Organiser la communication globale et la veille

## Promotion et communication de la charte handicap intercommunale

Plusieurs propositions ont été faites afin de communiquer à la fois sur l'existence de la Charte Handicap, sur les actions mises en place et sur l'actualité des acteurs handicap du territoire.

### Objectifs :

- Transmettre des informations pertinentes
- Informer la population sur des thèmes de la vie quotidienne
- Valoriser les actions menées dans le cadre de la charte handicap

Cette communication pourra se faire par différents vecteurs :

- Instauration d'une rubrique régulière dans le 100 % Mag, magazine intercommunal diffusé dans chaque foyer du territoire
- Consolidation du contenu « handicap » du site web de l'intercommunalité
- Mise en place d'une newsletter de la Charte Handicap (modalités à définir : fréquence et contenu).
- Organisation d'évènements inclusifs partenariaux

L'usage de la Méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sera recherché.

# Vie quotidienne et citoyenneté des personnes en situation de handicap

*Faciliter l'inclusion de la personne en situation de handicap dans ses activités du quotidien et lui permettre de construire son projet de vie sur le territoire.*

## 1. En termes d'accessibilité

**Faire en sorte que chaque usager puisse accéder aux services, être accueilli et accompagné tout au long de ses démarches et en fonction de ses besoins.**

### Les objectifs identifiés et partagés

- Mettre en place un outil de consultation et de suivi des travaux à réaliser au travers de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- Améliorer l'accès aux différents services et prestations de l'agglomération pour chaque type de handicap
- Faciliter l'accès des établissements publics et privés aux personnes en situation de handicap par un accueil adapté
- Instaurer et animer la commission intercommunale d'accessibilité, instance privilégiée d'échange et de concertation, et établir le rapport annuel (Article L2143-3 CGCT)

### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Apport de conseils et d'aides techniques auprès des communes
- Mise en place d'un dispositif de fonds de concours « accessibilité » dédié aux communes
- Signature d'une convention entre la CABBALR et l'association APF France Handicap pour le projet « Accès à tout pour tous »
- Déploiement du dispositif ACCEO, solution d'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes (CABBALR et communes)

### Les nouveaux chantiers à engager ou démarches à poursuivre

- Mettre en place un outil de « remontée terrain » par les usagers des problématiques d'accessibilité constatées sur le territoire + référent unique (Application en cours)
- Réaliser des « diagnostics en marchant »
- Communiquer sur l'accessibilité des équipements du territoire (signalétique et information des habitants)
- Accompagner techniquement la mise en conformité des lieux d'accueils et ERP
- Poursuivre le déploiement d'ACCEO et encourager l'accessibilité des services publics à tous les handicaps

## 2. En matière de mobilité et de transport

**Renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur usage des solutions de mobilité et de transport sur le territoire.**

### Les enjeux identifiés et partagés

- Faciliter une coordination entre les besoins de mobilité des personnes en situation de handicap, les établissements qui les accueillent en leur sein et l'offre présente sur le ressort territorial d'Artois Mobilités
- Favoriser l'usage des transports collectifs pour les personnes en situation de handicap
- Communiquer sur l'accessibilité des services et des réseaux de transport
- Renforcer et promouvoir la communication sur l'offre de TADAO.

### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Intégration des normes d'accessibilité aux projets d'aires de covoiturage et aux installations en faveur de l'électromobilité
- Mise en place des PAVE (diagnostics avec propositions...) : mise en œuvre par les communes avec accompagnement CABBALR
- Engagement du Schéma d'aménagement des gares
- Engagement de la mise en accessibilité des quais de bus (Ex : Saint-Venant)
- Mise en place d'un Pass'Mobil'Agglo (dont vélo PMR) : participer au développement du marché du vélo PMR afin d'améliorer l'accessibilité des modes doux

### Les nouveaux chantiers à engager ou démarches à poursuivre

- Conforter les collaborations avec Artois Mobilités et l'opérateur exploitant le réseau Tadao pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap dans les transports
- Faire évoluer le service Proxibus (loi d'orientation des mobilités)
- Poursuivre la mise en accessibilité des quais de bus sur le territoire et accompagner les communes
- Définir les besoins et étudier la création d'une ligne directe pour répondre aux usagers, en complémentarité des outils existants (ex : service de renseignements en ligne de Tadao et de la hotline à destination des référents institutionnels) : vers une plateforme qui intègre toutes les offres de mobilité disponible pour tout public, usagers et institutionnels ?
- Organiser des temps d'information auprès des professionnels, dans les établissements PH et auprès des accompagnants des personnes en situation de handicap (offre de services EMA avec le conseiller mobilité, service client TADAO, outils à disposition, accessibilité du réseau, dispositifs de médiation TADAO...)
- Proposer des expérimentations (ex : TAD en vélo-cargo électrique)
- Former les professionnels du transport à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Engager une collaboration avec la SNCF, dans la continuité des interventions réalisées dans les structures
- Mettre en place le Plan de Déplacements Administration (PDA) de la CABBALR

### 3. En matière d'emploi et de formation

#### **Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.**

##### **Les enjeux identifiés et partagés**

- Veiller au respect de l'obligation légale d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap et faire preuve d'exemplarité
- Favoriser la coordination des partenaires de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (DETH) en milieu ordinaire et faciliter l'accès à la formation
- Renforcer l'accompagnement et le maintien vers l'emploi des personnes en situation de handicap
- Sensibiliser, se former et se saisir de la commande publique pour favoriser le recours aux établissements de travail protégé

*La Charte handicap de la collectivité intègre également un volet interne. Ce volet définit la politique RH en faveur des personnes handicapées, notamment en matière de recrutement.*

##### **Les principales réalisations et réalisations récentes**

- Organisation de visites dans les ESAT pour les référents handicap de la CABBALR.
- Identification et accompagnement des agents pouvant bénéficier d'une RQTH pour faciliter le maintien dans l'emploi
- Développer le recours aux marchés publics : sensibiliser la collectivité à la passation de marchés avec des entreprises adaptées
- Mise en place d'un groupe de travail sur la commande publique responsable
- Présentation de l'offre des ESAT/EA et GEAC 62 auprès des communes, partenaires et services de l'agglomération
- Participation de la CABBALR au DUODAY en 2022 (13 duos)

##### **Les nouveaux chantiers à engager ou démarches à poursuivre**

###### A l'interne de la CABBALR :

- Proposer une offre de formations décentralisées en collaboration avec le CNFPT au bénéfice des agents de l'intercommunalité et des communes, managers, CHSCT et référents prévention
- Renforcer le partenariat de la CABBALR avec les acteurs de l'emploi des personnes en situation de handicap (GEAC, Pôle Emploi, Avenir pro et Cap Emploi)
- Sensibiliser à l'accompagnement des personnes RQTH
- Organiser des journées inclusives et l'accueil de stagiaires
- Développer l'apprentissage des jeunes en situation de handicap
- Participer au Duoday et promouvoir son déploiement auprès des communes

###### A destination des communes, structures, partenaires :

- Organiser un évènement d'interconnaissance Milieu protégé / EPCI / Communes
- Communiquer sur l'offre des ESAT (guide, réalisation d'un calendrier/support de communication pour promouvoir l'offre...)
- Sensibiliser les employeurs dont les collectivités à l'obligation d'emploi



## 4. En matière d'habitat

### **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap.**

Sur la CABBALR, en avril 2023, le nombre de demandes de logement social avec mention d'un handicap s'élève à 637 (avec une commune de la CABBALR en 1<sup>ère</sup> intention) ; près de 200 de ces demandes ont plus de 2 ans.

#### **Les enjeux identifiés et partagés**

- Accompagner la mise en accessibilité du logement et son adaptation liée à la perte d'autonomie et au handicap tant sur le parc public que privé, communiquer sur les aides existantes
- Développer et diversifier l'offre d'habitat adapté aux personnes en situation handicap
- Faciliter l'accès au logement en favorisant l'information sur l'offre existante
- Favoriser et encourager le développement de l'habitat inclusif sur le territoire
- Sensibiliser les bailleurs

#### **Les principales réalisations et réalisations récentes**

- Mise en place d'une convention entre la CABBALR et APF France Handicap pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de logements au bénéfice des habitants en situation de handicap
- Accompagnement financier de la CABBALR sur des projets d'habitat inclusif (ex : Ferme Sénéchal)
- Accompagnement financier à la rénovation des logements dans le parc privé et public

#### **Les nouveaux chantiers à engager et démarches à poursuivre**

- Désigner un référent handicap au sein du Guichet Unique de l'Habitat de la CABBALR
- Consolider la collaboration avec les bailleurs et les sensibiliser à tous types de handicap
- Créer un outil référençant l'offre et la demande de logements adaptés avec les bailleurs
- Poursuivre et consolider les dispositifs d'aide et d'accompagnement en faveur de l'habitat adapté et accessible

## 5. En matière de prévention santé et d'accès aux soins

### **Faciliter le recours aux soins et le parcours de santé des personnes en situation de handicap.**

#### **Les enjeux identifiés et partagés**

- Rendre accessibles les actions de prévention et de promotion de la santé, les établissements et services de soins aux personnes en situation de handicap
- Faire un état des lieux du parcours de santé des personnes en situation de handicap
- Recenser les besoins auprès des structures d'accueil des personnes en situation de handicap

- Proposer des modules de formation afin de renforcer les compétences des acteurs du territoire pour une meilleure prise en charge des personnes porteuses de handicap, avec les acteurs ressources
- Sensibiliser au handicap invisible et lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de handicap
- Contribuer au maillage des acteurs santé et handicap du territoire
- Valoriser les acteurs ressources en lien avec les personnes en situation de handicap

#### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Mise en œuvre du plan d'actions du Contrat Local de Santé (3 axes prioritaires : santé des enfants et des jeunes, accompagnement des personnes vulnérables dans leur parcours de santé, soutien à la démographie médicale)
- Mise en place du Conseil Local de Santé Mentale : organisation de groupes d'analyse de pratiques, mise et en réseau et coordination des acteurs du territoire, sensibilisation des élus, organisation des SISM, formations Premiers Secours en Santé Mentale...

#### Les nouveaux chantiers à engager

- Organiser un temps d'échanges afin d'aborder « le parcours de santé » de la personne en situation de handicap et identifier les axes de progression à travailler
- Communiquer sur la médiation santé auprès des personnes en situation de handicap – la rendre visible et accessible à ces publics
- Communiquer sur l'offre de services en matière d'aide aux aidants (ex : plateforme ESSRA)

## 6. En matière de numérique

#### Les enjeux identifiés et partagés

- Lutter contre l'illectronisme des personnes en situation de handicap
- Mobiliser, expérimenter des outils numériques au bénéfice de l'inclusion des personnes en situation de handicap

#### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Recrutement de Conseillers Numériques France Services pour favoriser la montée en compétence des publics éloignés du numérique et en situation d'illectronisme
- Mise en place d'une expérimentation « coffre-fort numérique » auprès des usagers d'ESAT
- Déploiement d'une application de réalité augmentée en collaboration avec un ESAT et l'Office de Tourisme

#### Les nouveaux chantiers à engager

- Mettre en place des ateliers numériques auprès des personnes en situation de handicap, notamment des ateliers ludiques
- Etudier une collaboration avec APF France Handicap pour la promotion de l'outil de médiation numérique « Connect et vous » (coordination avec CNFS)
- Sensibiliser aux solutions numériques existantes à destination des publics atteints de troubles Dys

## pour tous

Les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) rencontrent de réelles difficultés dans l'accès aux activités de loisirs et sportives, à la culture et aux vacances.

L'accès aux loisirs est un facteur essentiel d'épanouissement personnel et d'insertion sociale, dont les personnes en situation de handicap souhaitent bénéficier de la manière la plus autonome possible. La charte Handicap poursuit cette ambition.

### 1. En matière de sport

#### Les enjeux identifiés et partagés

- Faciliter l'accès à la pratique sportive sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire et communaux
- Sensibiliser au sport-handicap et développer une offre sportive adaptée de proximité, accessible
- Soutenir techniquement les structures d'accueil d'enfants ou adultes en situation de handicap pour la pratique sportive
- Faciliter l'accueil de l'enfant ou adulte en situation de handicap dans le mouvement sportif du territoire
- Favoriser le développement d'évènements sportifs en partenariat avec les acteurs du champ du handicap (ASS, comité départemental et régional)
- Favoriser la mixité du public dans la pratique sportive : milieu scolaire/milieu spécialisé
- Accompagner et soutenir les sportifs handicapés de haut niveau (perspective des JO 2024 notamment)

#### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Mise en place par la CABBALR d'une offre d'activités sportives adaptées au bénéfice des jeunes et des adultes accueillis au sein des établissements du territoire
- Organisation annuelle d'une journée de restitution à la base nautique de Beuvry
- Mise à disposition de créneaux au sein des équipements aquatiques pour les établissements accueillants des personnes en situation de handicap
- Relocalisation de l'offre Equi-handi
- Mise en accessibilité des équipements sportifs d'intérêt communautaires (à finaliser, pour les piscines notamment)

#### Les nouveaux chantiers à engager et démarches à poursuivre

- Sensibiliser les associations sportives du territoire et leurs bénévoles au handicap
- Encourager la pratique sportive aidants /aidés (ponctuellement)
- Communiquer et mieux valoriser l'existant et les actions mises en place par la CABBALR et les acteurs du territoire
- Organiser des rencontres sportives handivalides

- Communiquer sur les applications existantes (ex : Plateforme Sports-ressources 62)
- Organiser une journée paralympique à l'Arena Béthune Bruay (2024)
- Intégrer le sport handicap dans le dispositif des subventions Sport de la CABBALR et dans l'organisation des événements sportifs intercommunaux (ex : fête du sport)
- Se saisir des opportunités liées aux JO Paris 2024 et au label « Terres de jeux »
  - Proposer des créneaux de sensibilisation « Sport et handicap » estampillés jeux olympiques et paralympiques 2024. (handibad, basket, judo, cécifoot, ...)
  - Favoriser l'accueil de délégations sportives paralympiques à l'Arena Béthune Bruay

## 2. En matière d'accès à la culture et de pratiques artistiques et culturelles

### Les enjeux identifiés et partagés

- Faciliter l'accès à la culture au sein d'équipements culturels d'intérêt communautaire
- Développer une offre culturelle accessible à tous
- Faciliter l'inscription des enfants et adultes en situation de handicap dans les associations culturelles locales
- Favoriser le développement d'événements culturels en partenariat avec les acteurs du champ du handicap
- Valoriser les talents des personnes en situation de handicap

### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Développement d'une offre de résidence de création handi-accessible avec des artistes professionnels de pratique culturelle adaptée aux personnes en situation de handicap (CLEA)
- Proposition d'une programmation handi-accessible en fonction du type et du niveau de handicap à l'ensemble des structures partenaires de la charte
- Organisation annuelle du Festival Les Petits bonheurs, reconnu nationalement
- Organisation de visites adaptées dans les établissements culturels communautaires

### Les nouveaux chantiers à engager

- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs culturels et acteurs du handicap
- Communiquer sur l'offre culturelle au sein de l'agglomération
- Développer et renforcer la culture « hors les murs »
- Essaimer le Festival des Petits bonheurs sur l'ensemble du territoire

## 3. En matière de tourisme

### Les enjeux identifiés et partagés

- Faciliter l'accès des personnes en situation handicap à l'hébergement et aux outils touristiques

- Rendre accessibles les produits touristiques tels que les circuits, les randonnées à thème, les musées, les établissements culturels et les sites patrimoniaux d'intérêt communautaire
- Pérenniser la marque Tourisme et Handicap
- Valoriser le patrimoine accessible des communes

### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Obtention du label Tourisme et Handicap
- Mise en place d'une offre touristique handi-accessible et de visites audio-guidées
- Edition d'un guide des loisirs handi-accessibles
- Déploiement d'une application en Réalité Augmentée (AR) dans les ESAT.
- Développement d'un partenariat avec le secteur protégé pour la réalisation de prestation

### Les nouveaux chantiers à engager et démarches à poursuivre

- Engager le travail pour l'obtention du label touristique « Destination pour tous » : valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs, tenant compte de toutes les situations de handicap
- Poursuivre la formation des personnels de l'office de tourisme
- Valoriser le patrimoine accessible des communes :

→ proposer l'accompagnement de l'office de tourisme dans la réalisation de documents FALC pour la valorisation du patrimoine (1 document FALC par an.)

→ proposer l'accompagnement de l'office de tourisme dans la conception de visites accessibles (conception et test d'1 visite accessible par an.)

- Poursuivre le partenariat / conseil avec les structures handicap du territoire, sur la base du volontariat
- Favoriser les relations aidants /aidés : améliorer la communication sur la politique tarifaire spécifique de l'office de tourisme
- Remettre à jour la liste non exhaustive des sites culturels, hébergements et restaurants accessibles du territoire
- Communiquer sur l'offre touristique :

→ mettre à jour la plaquette des loisirs handi-accessibles et améliorer sa diffusion.

→ prévoir l'accessibilité du futur site internet de l'office de tourisme.

→ utiliser les pictogrammes d'accessibilité sur les supports de communication de l'office de tourisme.

- Avoir une démarche inclusive des grands événements de l'année : Printemps de l'Art déco, Journées Européennes du Patrimoine.
- Poursuivre le partenariat et les commandes avec le secteur protégé.
- Renforcer les partenariats avec les signataires de la charte handicap

# Sensibilisation pour tous – prévention et inclusion dès le plus jeune âge

Le handicap est une différence, comme les autres, mais il reste pourtant un facteur d'exclusion et de discrimination dont sont victimes enfants et adultes.

Grâce aux actions de sensibilisation au handicap, à la fois auprès des jeunes, qui sont les citoyens de demain et des adultes d'aujourd'hui, l'objectif est de construire une société plus inclusive.

Changer le regard, faire évoluer les mentalités, lutter contre les préjugés, tel est l'objet de ce 3ème volet de la Charte Handicap intercommunale.

## 1. Sensibilisation des élus et des agents territoriaux

### Les enjeux identifiés et partagés

- Sensibiliser et former les élus et les agents territoriaux à la prise en compte des différents types de handicap
- Communiquer sur l'offre de services du secteur adapté dont peuvent se saisir les collectivités
- Sensibiliser à l'accessibilité des événements municipaux
- Sensibiliser à la participation citoyenne des personnes en situation de handicap

### Les principales réalisations et réalisations récentes

#### A l'interne de la CABBALR :

- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agents de la CABBALR et de la Cité des Electriciens
- Mise en place de formations S3A (accueil de personnes atteintes de handicap intellectuel)

#### Auprès des élus et agents territoriaux :

- Collaboration avec le CNFPT pour l'organisation de formations à destination des agents territoriaux

### Les nouveaux chantiers à engager et démarches à poursuivre

- Encourager la prise en compte du handicap dans l'organisation d'événements locaux et l'aménagement des espaces publics : actions de sensibilisation, benchmarking (ex : aires de jeux inclusives)
- Reconduire la présentation de l'offre de service du secteur protégé
- Faire connaître les différents ESMS du territoire pour favoriser la participation des PH et des établissements à la vie locale



- Sensibiliser les élus au handicap par des actions innovantes (mise en situation, escape game ...)
- Promouvoir le FALC pour rendre l'information plus simple et plus claire, organiser des sessions de formation

## 2. Petite enfance – enfance – jeunesse

### Les enjeux identifiés et partagés

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE, chez les assistants maternels et dans les centres de loisirs
- Sensibiliser et former les professionnels à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap
- Favoriser l'accompagnement des familles touchées par une situation de handicap
- Communiquer sur les dispositifs existants
- Développer des animations inclusives au bénéfice des plus jeunes
- Outiller les structures volontaires sur l'accueil pour tous (Formation, locaux, communication)

### Les principales réalisations et réalisations récentes

- Signature d'une convention de partenariat entre le CIAS et l'association Gamins Exceptionnels
- Organisation de soirées de sensibilisation à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap
- Mise en place de formations au bénéfice des agents des communes sur l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap
- Implication des Relais Petite Enfance auprès des assistants maternels et des parents employeurs (formations, initiation LSF-bébé-signes)
- Mise en place du dispositif Passerelle et d'une équipe mobile petite enfance

### Les nouveaux chantiers à engager et démarches à poursuivre

- Poursuivre les partenariats existants et les actions de sensibilisation des professionnels de l'enfance et de la jeunesse
- Outiller et former les acteurs du territoire à l'accueil pour tous
- Être attentif au déploiement de labels (ex : label accueil inclusif)
- Promouvoir le dispositif handisitting du Pôle Ressources handicap Parentalité

## 3. Sensibilisation et accompagnement du grand public

### Les enjeux identifiés et partagés

- Favoriser les actions de sensibilisation et de communication en direction de la population sur les différents types de handicap, pour apprendre à respecter nos différences, favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap et l'égalité citoyenne

### Les principales réalisations et réalisations récentes

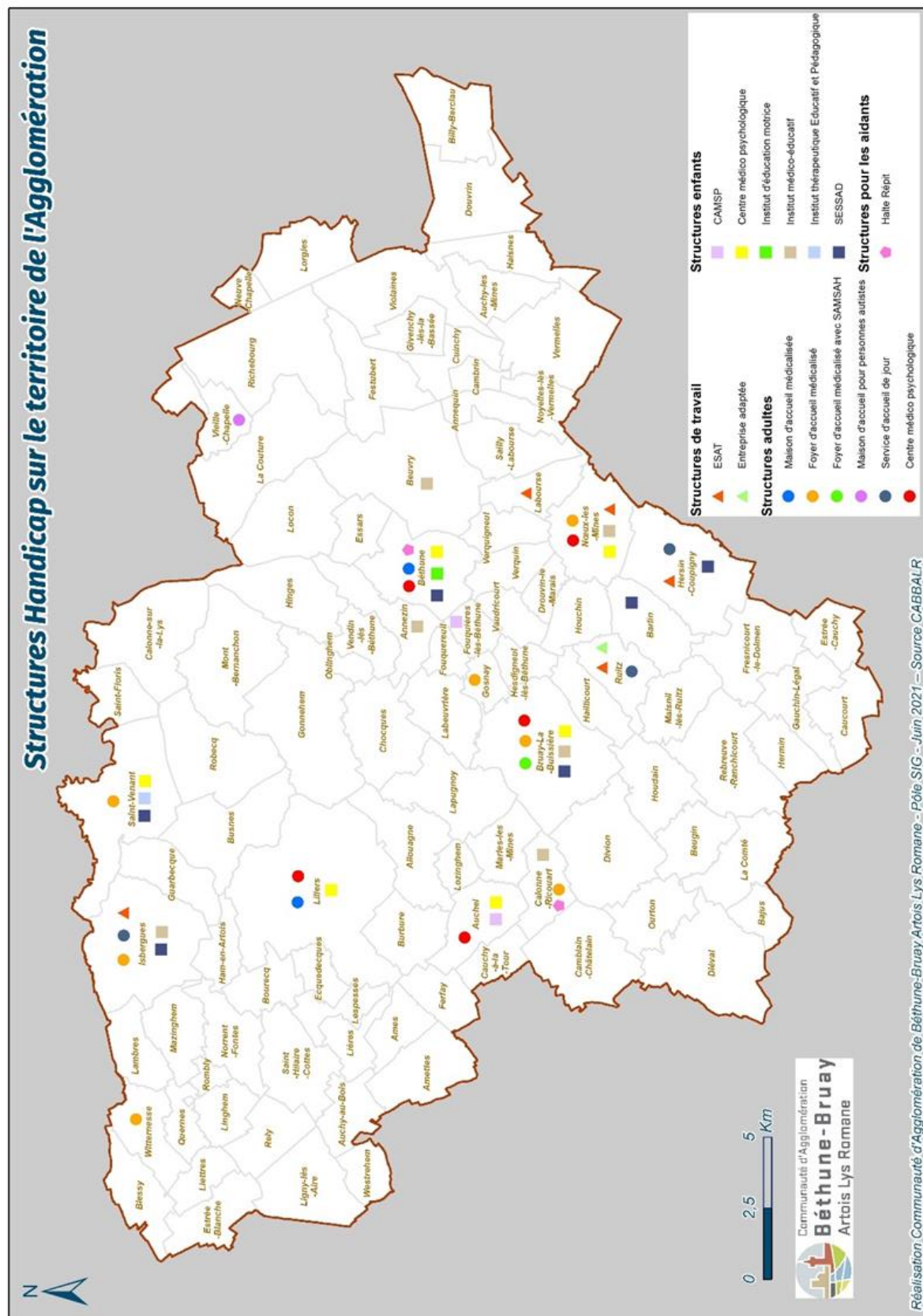
- Mise en place d'actions de sensibilisation grand public réalisées à l'initiative de l'animatrice ou des communes (ex : établissements scolaires, ACM, communes)
- Organisation de rencontres handivalides
- Organisation ou participation à des évènements (ex : Sport en famille, forum handicap et petite enfance...)

### Les nouveaux chantiers à engager

- Développer /renforcer les partenariats dont celui avec Unis-cités – Mission Familles en harmonie / Solidarité Aidants
- Encourager les sensibilisations sous forme de « forum » sur les communes rurales
- Mettre des actions pour valoriser les personnes en situation de handicap
- Consolider et renouveler l'offre d'animations à destination des scolaires et des centres de loisirs
- Développer et faire connaître les actions handi-accessibles proposées par les services de la CABBALR et/ou ses partenaires (ex : Geotopia, visites de fermes)
- Sensibiliser les directeurs d'école

## ANNEXE 1

### CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS HANDICAP DU TERRITOIRE



## ANNEXE 2

### PRESENTATION DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE HANDICAP

| Noms et types de structures                                                             | Descriptif et champ d'intervention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Coordonnées<br>Tel et Mail + site web                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseil de développement</b>                                                         | Composé de personnalités de la vie civile, le conseil de développement est une instance de réflexion et de proposition qui émet un avis sur les plus grands dossiers de l'Agglomération. Il contribue notamment à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.                                                                                     | 100 avenue de Londres<br>62400 Béthune<br><a href="mailto:pierre.duriez3@wanadoo.fr">pierre.duriez3@wanadoo.fr</a><br>03 21 61 50 00                                                                                                        |
| <b>ACTIPHE SIME</b>                                                                     | L'association Action d'Insertion des Personnes Handicapées vers l'Entreprise – Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des personnes handicapées est gestionnaire de l'organisme de placement spécialisé des personnes en situation de handicap dénommé Cap Emploi (insertion professionnelle, maintien dans l'emploi, accompagnement et conseil des employeurs)               | 910 rue Commios<br>62223 Saint-Laurent Blangy<br><a href="mailto:n.dubuc@capemploipasdecalaiscentre.com">n.dubuc@capemploipasdecalaiscentre.com</a><br>Antenne de Béthune : 160 rue de l'Ile des Brosses<br>62400 Béthune<br>03 21 01 64 30 |
| <b>Avenir Pro</b>                                                                       | Association loi 1901 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap qui propose deux activités distinctes : l'apprentissage (CFA Relais) et la formation                                                                                                                                                                                                               | 38 rue du Gard-Zone d'activités du Gard<br>parcelle 20<br>62300 Lens<br><a href="mailto:direction@avenirpro.fr">direction@avenirpro.fr</a>                                                                                                  |
| <b>Le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi de l'arrondissement de Béthune (PLIE)</b> | Le PLIE est un outil des politiques territoriales de l'emploi, une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi. Le PLIE poursuit un objectif clairement identifié d'accès à l'emploi durable de personnes exclues du monde du travail. Pour cela, il propose un accompagnement individualisé et renforcé des publics. | Centre Jean Monnet 1<br>Avenue de Paris<br>62400 Béthune<br>03 21 01 93 80<br><a href="mailto:contact@plie-bethune.fr">contact@plie-bethune.fr</a>                                                                                          |
| <b>Mission Locale de l'Arrondissement de Béthune</b>                                    | Association qui accompagne les jeunes dans leur recherche d'emploi, la construction et la réalisation de leur projet socio-professionnel et de formation. Elle offre un service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement en matière de santé, logement, transport et d'accès aux droits et à l'insertion des jeunes.                                                 | 297 rue Michelet<br>62400 Béthune<br>03 21 64 49 40<br><a href="mailto:beatrice.brunel@mlartois.org">beatrice.brunel@mlartois.org</a>                                                                                                       |

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CAP Interim France<br/>(agence de Béthune)</b>                                  | Cap interim est une agence de travail temporaire favorisant l'insertion des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire.                                                                                                                                                                            | 218 Rue Fleming, Centre Fleming<br>62400 Béthune<br>accueil62bethune@capinterimfrance.fr<br>03 21 68 66 77                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Le groupement des établissements pour l'action et la concertation (GEAC 62)</b> | Le GEAC 62 a comme objectifs de promouvoir et de favoriser la citoyenneté des personnes handicapées en œuvrant à leur intégration sociale par le travail. Il fait l'interface entre les institutions, le lien entre les associations gestionnaires, les établissements, leurs clients entreprises et collectivités) | 7 place de l'Europe<br>Bâtiment A - BP 371<br>62406 Béthune cedex<br>03 21 57 06 85<br><a href="mailto:contact@geac62.com">contact@geac62.com</a>                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Centre de gestion de la fonction publique du Pas de Calais</b>                  | En matière de handicap, le centre de gestion accompagne :<br>La sensibilisation auprès des agents et des élus<br>Le maintien dans l'emploi et aide au reclassement<br>Le développement de l'apprentissage aménagé                                                                                                   | Allée du Château-Labuissière BP 67<br>62702 Bruay-La-Buissière<br>03 21 52 99 50<br><a href="mailto:j.guilly@cdg62.fr">j.guilly@cdg62.fr</a>                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 62)</b> | Les PEP accompagnent enfants, adolescents, adultes et leurs familles, dans une dynamique d'émancipation sociale et citoyenne et d'accès à l'éducation, à la formation, aux vacances et aux loisirs, au sport et la culture.                                                                                         | 7 Place de Tchecoslovaquie<br>62000 Arras<br>03 21 50 92 60<br><a href="mailto:association@pep62.fr">association@pep62.fr</a><br><br>Camsp Béthune :<br>290 Rue de Vaudricourt<br>62232 Fouquières-lès-Béthune<br>03 21 61 58 00<br>camsp.bethune@pep62.fr<br><br>Camsp Auchel :<br>1 Rue Françoise Dolto<br>62260 Auchel<br>03 91 82 66 80<br>camsp.auchel@pep62.fr |
| <b>APEI de Béthune</b>                                                             | L'APEI est une association de parents d'enfants et d'adultes en situation de handicap mental. Elle gère de nombreux établissements et services sur le territoire.                                                                                                                                                   | 120 rue du 11 Novembre<br>BP592<br>62411 Béthune Cedex<br>03 21 57 19 60<br><a href="mailto:contact@apei-bethune.fr">contact@apei-bethune.fr</a><br><a href="mailto:svanhoye@apei-bethune.fr">svanhoye@apei-bethune.fr</a>                                                                                                                                           |

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>La Vie Active</b>                                                    | La Vie Active vise à accompagner la personne qui vit un handicap tout au long de son existence et à représenter ces personnes ainsi que leur famille auprès des pouvoirs publics. Elle gère de nombreux établissements et services sur le territoire (ESAT...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 4 Rue Beffara<br>62000 Arras<br>03 21 23 47 35<br><a href="mailto:edevassenne@vieactive.asso.fr">edevassenne@vieactive.asso.fr</a><br><a href="mailto:mcaron@vieactive.asso.fr">mcaron@vieactive.asso.fr</a> |
| <b>Département du Pas-de-Calais</b>                                     | Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, le Département du Pas de calais, à travers les Maisons de l'autonomie, pilote le guichet intégré pour les personnes âgées, les personnes en situations de handicap et leurs aidants, anime le réseau d'accueil, d'information et d'orientation des personnes en perte d'autonomie et leurs aidants, assure une fonction de ressource et d'expertise sur les stratégies départementales relevant de l'autonomie, assure l'évaluation multidimensionnelle des demandes d'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et de PCH (prestation de compensation du handicap) et de repérage des fragilités, assure un soutien social dans une logique de prévention de la perte d'autonomie et de maintien à domicile, coordonné avec les services ou dispositifs en charge des solutions d'accompagnements.                                                                           | Rue Ferdinand Buisson –<br>62018 ARRAS Cedex<br><br>MDS de l'Artois<br>8, rue Boutleux<br>62400 BETHUNE<br>03 21 01 62 50<br><a href="mailto:cottigny.astrid@pasdecals.fr">cottigny.astrid@pasdecals.fr</a>  |
| <b>Maison Départementale des personnes Handicapées du Pas de Calais</b> | La MDPH s'adresse aux personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à leur famille et à leur entourage. Elle accueille, oriente et facilite les démarches. La MDPH est un point d'accès qui a été créé pour faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille.<br>Les missions de la MDPH sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accueil et l'écoute</li> <li>• l'aide à la formulation du projet de vie</li> <li>• l'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement</li> <li>• l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation lorsque les circonstances l'exigent</li> <li>• la mise en place et le fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie, chargée de prendre les décisions sur les demandes présentées à la MDPH</li> <li>• le suivi de ces décisions</li> <li>• la conciliation et la médiation</li> </ul> | Parc d'activités des bonnettes<br>9 rue Willy Brandt<br>62000 Arras<br><br>03.21.21.84.00<br><a href="mailto:mdph62@mdph62.fr">mdph62@mdph62.fr</a>                                                          |
| <b>CAF (Caisse d'Allocations Familiales)</b>                            | Les Caf constituent la « branche Famille », du régime général de la Sécurité sociale. Elles sont fortement impliquées dans le secteur du handicap via le versement de prestations, l'appui aux acteurs, la coordination d'actions, le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Rue des promenades<br>62000 Arras<br><a href="mailto:secretariat-direction@caf62.caf.fr">secretariat-direction@caf62.caf.fr</a>                                                                              |



|                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                  | développement de solutions en réponse aux besoins des familles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Caf@Bethune<br/>127 Rue Gaston Defferre,<br/>62400 Béthune<br/><a href="mailto:clemence.bouret@caf-pas-de-calais.cnafrmail.fr">clemence.bouret@caf-pas-de-calais.cnafrmail.fr</a></p> <p>Caf@Bruay<br/>10 Rue Flandres<br/>Dunkerque 1940<br/>62700 Bruay-la-Buissière<br/><a href="mailto:isabelle.wozny@caf-pas-de-calais.cnafrmail.fr">isabelle.wozny@caf-pas-de-calais.cnafrmail.fr</a></p> |
| <b>Le comité Départemental Handisport 62</b>                                                     | La Fédération Française Handisport est reconnue d'Utilité Publique, membre du Comité Paralympique et Sportif Français, membre du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité International Paralympique. Sa mission est de proposer une activité sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel, de développer et diversifier les pratiques Handisports pour les adultes et les jeunes tant en loisir qu'en compétition.            | <p>Maison des sports du Pas de Calais<br/>9 rue Jean Bart<br/>62143 Angres<br/>03 21 72 67 82<br/><a href="mailto:cd62@handisport.org">cd62@handisport.org</a></p>                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Le comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)</b>                                       | Le Comité Départemental Olympique et Sportif 62 est le représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) dans le Pas de Calais. Il représente le mouvement sportif départemental. Il met en place différentes actions afin de développer la pratique sportive et soutenir les bénévoles du mouvement sportif. Il organise notamment la formation des bénévoles et coordonne les actions des comités départementaux des sports de nature.                       | <p>Maison des sports du Pas de Calais<br/>9 rue Jean Bart<br/>62143 Angres<br/>03 21 72 67 15<br/><a href="mailto:cdos.president@sport62.fr">cdos.president@sport62.fr</a></p>                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Le comité Départemental Sport adapté</b>                                                      | Le CDSA est un comité multisports non olympique qui organise les activités sportives à destination des personnes handicapées mentales. Ses principaux objectifs sont d'organiser des rassemblements de masse, ouverts aux valides afin de favoriser l'intégration de leur public et d'améliorer l'accueil des personnes handicapées par la création de sections "sport adapté" au sein des clubs valides. La majorité des actions développées par le comité sont non-compétitives. | <p>Maison des sports du Pas de Calais<br/>9 rue Jean Bart<br/>62143 Angres<br/>03 21 72 67 07<br/><a href="mailto:secretariatcda62@sport62.fr">secretariatcda62@sport62.fr</a><br/><a href="mailto:annie.ponchel@wanadoo.fr">annie.ponchel@wanadoo.fr</a></p>                                                                                                                                      |
| <b>EPDAHAA Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement</b> | L'EPDAHAA vise à proposer, en milieu naturel ou adapté, un accompagnement concerté en faveur des jeunes enfants, des adolescents et de leurs familles ; cet établissement gère de nombreux établissements et services à l'échelle du Pas-de-                                                                                                                                                                                                                                       | <p>1 rue de l'Abbé Halluin<br/>62400 Arras<br/>03 21 23 15 15<br/><a href="mailto:contact@epdahaa.fr">contact@epdahaa.fr</a></p>                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>vers l'Autonomie du Pas de Calais.</b> | Calais (ESAT, FAM, FH, SAMO, SAVS, IME, SAJ, SESSAD...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                            |
| <b>APF France Handicap</b>                | Association française de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. APF France handicap propose un accompagnement individualisé de qualité aux personnes en situation de handicap                                                                                                                                                                               | Délégation APF France handicap du Pas-de-Calais<br>La Factorie<br>32 rue d'Achicourt<br>62 000 Arras<br>03 21 57 19 68<br><a href="mailto:patricia.dedourge@apf.asso.fr">patricia.dedourge@apf.asso.fr</a> |
| <b>Sourires d'Autistes</b>                | L'association Sourires d'Autistes porte des projets fédérateurs des forces vives du territoire, mobilisées dans un objectif communément partagé : La transition inclusive. Elle soutient la volonté d'agir pour ouvrir des voies nouvelles selon une approche différente du handicap, plus respectueuse des choix et des aspirations des personnes et des familles. (Ferme Sénéchal, GEM, habitats inclusifs) | 314 rue d'enfer<br>62136 Lestrem<br><a href="mailto:souriresdautistes@orange.fr">souriresdautistes@orange.fr</a>                                                                                           |
| <b>Association Le Nid du Moulin</b>       | L'Association Le Nid du Moulin est un établissement d'hébergement pour adultes handicapés non médicalisé. Elle dispose d'un Foyer de Vie pour personnes handicapées vieillissantes, d'un Accueil Temporaire en hébergement, d'un accueil Temporaire de jour, d'une Place d'Accueil d'Urgence et d'un Foyer d'Hébergement pour travailleurs ESAT.                                                              | 1 rue du Moulin<br>62199 Gosnay<br>03 21 53 80 25<br><a href="mailto:antoine.spicarolen@lenidmoulin.org">antoine.spicarolen@lenidmoulin.org</a>                                                            |
| <b>Plateforme ESSRA</b>                   | Située sur le secteur de l'Artois, la plateforme ESSRA (Equipe Spécialisée de Soutien et de Répit à destination des Aidants) a pour objectif d'accueillir, d'informer, d'orienter tout aidant d'une personne en situation de handicap, enfant ou adulte, sans limitation d'âge.                                                                                                                               | 82 rue Faidherbe<br>62400 Béthune<br>03 74 05 03 65<br><a href="mailto:contact@essra.fr">contact@essra.fr</a>                                                                                              |
| <b>Gamins exceptionnels</b>               | Gamins Exceptionnels est l'association porteuse du Pôle ressources Handicap Parentalité du Pas-de-Calais<br>L'association vise à résoudre les problèmes majeurs que rencontrent les parents dans la prise en charge, en milieu ordinaire, de leur enfant en situation de handicap.                                                                                                                            | 4 rue Ludovic Boutleux<br>62400 Béthune<br><a href="mailto:direction@gamins-exceptionnels.fr">direction@gamins-exceptionnels.fr</a>                                                                        |
| <b>L'Office de tourisme Béthune-Bruay</b> | L'office de tourisme assure la promotion du territoire et l'accueil des visiteurs, propose toute une panoplie de découvertes et de possibilités de séjour, tant pour les touristes individuels que pour les groupes, des activités pour les familles et les enfants. Il initie parallèlement des événements                                                                                                   | 3 rue Aristide Briand BP 551<br>62411 Béthune Cedex<br>03 21 52 50 00<br><a href="mailto:froussel@tourisme-bethune-bruay.fr">froussel@tourisme-bethune-bruay.fr</a>                                        |

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                             | et/ou ateliers spécifiques. L'Office accompagne également les porteurs de projet de gîte(s) ou chambre(s) d'hôtes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry</b> | Le Centre Hospitalier de Béthune Beuvry est un hôpital de proximité et de recours qui propose une offre de soins complète : urgences, consultations, examens, interventions chirurgicales, etc. ainsi que des prises en charge d'excellence en médecine, chirurgie et en cancérologie. Il accueille des patients en urgence, en programmé conventionnel et en ambulatoire, et des patients chroniques. Il dispose d'une maternité de niveau 2, d'un EHPAD et d'un plateau médico-technique important. De plus, le Centre Hospitalier de Béthune Beuvry intègre une Maison Médicale de Garde. | Rue Delbecque<br>62408 Béthune cedex<br>03 21 69 10 11<br><a href="mailto:direction.generale@ch-bethune.fr">direction.generale@ch-bethune.fr</a><br><a href="mailto:direction.generale@ght-artois.fr">direction.generale@ght-artois.fr</a> |
| <b>CREHPSY Hauts De France</b>              | Le CREHPSY est un service médico-social dont l'ambition est de favoriser la fluidité des parcours des personnes en situation de handicap psychique ainsi que l'émergence de réponses individuelles et collectives adaptées, permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique et de leurs proches. Il développe pour cela la connaissance, la mise en réseau et la formation de l'ensemble des acteurs publics et privés, professionnels, familles et bénévoles sur l'ensemble de la région.                                                   | Parc Eurasanté Est<br>235 avenue de la Recherche Entrée B<br>59120 Loos<br>03 20 16 56 10<br><a href="mailto:direction@crehpsy-hdf.fr">direction@crehpsy-hdf.fr</a>                                                                        |
| <b>Association Prévert</b>                  | Prévert est une association basée à Béthune créé, par des médecins et des professionnels de santé impliqués auprès de patients dans le domaine de la cardiologie, l'endocrinologie, la médecine générale... L'association œuvre notamment dans la prise en charge des maladies chroniques, en matière de prévention et de promotion de la santé et anime un Espace Ressources Cancers (ERC). Elle vise à améliorer l'état de santé de la population en proposant un accompagnement personnalisé par une équipe professionnelle pluridisciplinaire.                                           | 42-48 Avenue de la Ferme du Roy<br>62400 Béthune<br><a href="mailto:direction@prevart.fr">direction@prevart.fr</a>                                                                                                                         |
| <b>Association Un autre Regard</b>          | L'association dont le siège est à Billy-Berclau est ouverte aux personnes valides ou non valides afin de partager des moments simples et amicaux, des animations diverses accessible à tous.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 18 rue du Général de Gaulle<br>62138 Billy-Berclau<br><a href="mailto:ladifferenceestuneforce@yahoo.fr">ladifferenceestuneforce@yahoo.fr</a>                                                                                               |
| <b>Parc Départemental d'Olhain</b>          | Le Parc d'Olhain est un lieu d'activités de loisirs et sportives de pleine nature propriété du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Il s'étend sur les communes de Fresnicourt-le-Dolmen, Maisnil-lès-Ruitz et Rebreuve-Ranchicourt.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Rue de Rebreuve<br>62620 Maisnil les Ruitz<br><a href="mailto:direction@parcdolhain.fr">direction@parcdolhain.fr</a>                                                                                                                       |

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                  | Le Parc Départemental d'Olhain détient le label Tourisme et Handicap pour les 4 handicaps : Déficience visuelle, déficience mentale, déficience auditive et personnes à mobilité réduite.                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                |
| <b>SIA Habitat –Groupe SIA</b>   | Bailleurs sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 67 avenue des Potiers<br>59506 Douai cedex<br>09 69 32 12 18<br>marie.cornillon@sia-habitat.com                                                |
| <b>Maisons et cités (SA HLM)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 167 rue des Foulons<br>59501 Douai cedex<br><a href="mailto:carole.vandenbulcke@maisonsetcites.fr">carole.vandenbulcke@maisonsetcites.fr</a>   |
| <b>Vilogia Logifim</b>           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 187 boulevard Faidherbe<br>59280 Armentières<br><a href="mailto:jose.arnoux@vilogia-logifim.fr">jose.arnoux@vilogia-logifim.fr</a>             |
| <b>Pas-de-Calais Habitat</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4 Avenue des droits de l'homme CS 20926<br>62022 ARRAS CEDEX                                                                                   |
| <b>Habitat Hauts de France</b>   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 520 Boulevard du Parc d'Affaires CS 50111<br>62903 COQUELLES Cedex<br><a href="mailto:sgirardeau@habitat hdf.fr">sgirardeau@habitat hdf.fr</a> |
| <b>SIGH</b>                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 40, boulevard Saly<br>59300 Valenciennes                                                                                                       |
| <b>Artois Mobilités</b>          | Artois Mobilités est l'établissement public qui est en charge du réseau de transports en commun TADAO sur le territoire des agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane, il organise le transport urbain, conçoit et met en œuvre une politique cohérente en matière de transport à l'échelle de son territoire. | 39 rue du 14 juillet CS 70173<br>62300 Lens cedex<br>03 21 08 06 36                                                                            |

|                                                |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Association Espace mobilité de l'Artois</b> | L'association Espace Mobilité de l'Artois est une plateforme de mobilité inclusive qui propose un socle d'activités basé sur la pédagogie et l'accompagnement à la mobilité.                                                  | Boulevard Raymond Poincaré<br>62400 Béthune<br>03 21 26 38 28<br>espace.mob62@gmail.com                                                                                                               |
| <b>Pôle Emploi (4 antennes)</b>                | Etablissement public administratif chargé de l'emploi, il a pour missions l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la réponse aux besoins de recrutement des entreprises, le versement des aides d'accompagnement à l'emploi | 4 antennes Pôle Emploi :<br>Béthune – Lillers – Noeux les Mines – Bruay la Buisnière<br><br>Mme Stéphanie KANNAPEL (Agence de Noeux les Mines)<br>stephanie.kannapel@pole-emploi.fr<br>06.19.16.45.21 |

## ANNEXE 3

### COORDONNÉES DES REFERENTS THÉMATIQUES DE LA CABBALR

Coordinatrice de la charte handicap : Murielle CLEMENT – [murielle.clement@bethunebruay.fr](mailto:murielle.clement@bethunebruay.fr) -  
03.21.61.50.00 – 06.45.31.81.10

| <i>Thématiques</i>                     | <i>Référents</i>                    | <i>Coordonnées mail et téléphone</i>                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accessibilité                          | Christophe MARICHEZ                 | <a href="mailto:christophe.marichez@bethunebruay.fr">christophe.marichez@bethunebruay.fr</a><br>06 31 63 43 10                                                                                                 |
| Communication                          | Clémentine WIDHEM                   | <a href="mailto:clementine.widehem@bethunebruay.fr">clementine.widehem@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 46 62                                                                                                   |
| Aménagement du territoire et Mobilité  | Diarietou BA                        | <a href="mailto:diarietou.ba@bethunebruay.fr">diarietou.ba@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 48 95                                                                                                               |
| Animation et sensibilisation           | Murielle CLEMENT                    | <a href="mailto:murielle.clement@bethunebruay.fr">murielle.clement@bethunebruay.fr</a>                                                                                                                         |
| Emploi et formation                    | Pauline TOUPET                      | <a href="mailto:pauline.toupet@bethunebruay.fr">pauline.toupet@bethunebruay.fr</a><br>06 40 97 67 18                                                                                                           |
| Habitat                                | Delphine SERRURIER                  | <a href="mailto:delphine.serrurier@bethunebruay.fr">delphine.serrurier@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 48 59                                                                                                   |
| Sport                                  | Emmanuel CLEMENT-DEMANGE            | <a href="mailto:e.clement-demange@bethunebruay.fr">e.clement-demange@bethunebruay.fr</a><br>06 47 55 50 09                                                                                                     |
| Culture                                | Patrice LEROY                       | <a href="mailto:patrice.leroy@bethunebruay.fr">patrice.leroy@bethunebruay.fr</a><br>06 70 03 68 34                                                                                                             |
| Tourisme                               | Marleen LAFERE<br>Caroline LAMANDIN | <a href="mailto:m.lafere@tourisme-bethune-bruay.fr">m.lafere@tourisme-bethune-bruay.fr</a><br>03 21 52 96 53<br><a href="mailto:c.lamandin@tourisme-bethune-bruay.fr">c.lamandin@tourisme-bethune-bruay.fr</a> |
| SIG                                    | Estelle MAILLART                    | <a href="mailto:estelle.maillart@bethunebruay.fr">estelle.maillart@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 48 91                                                                                                       |
| Affaires juridiques et marchés publics | Magali LECAT                        | <a href="mailto:magali.lecat@bethunebruay.fr">magali.lecat@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 46 02                                                                                                               |
| Moyens Généraux                        | Emilie PRIEM                        | <a href="mailto:emilie.priem@bethunebruay.fr">emilie.priem@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 48 20                                                                                                               |
| Action sociale                         | Aline LOUCHART                      | <a href="mailto:aline.louchart@bethunebruay.fr">aline.louchart@bethunebruay.fr</a><br>06 74 77 86 33                                                                                                           |
| Enfance Jeunesse                       | Brigitte THERACHE                   | <a href="mailto:brigitte.therache@bethunebruay.fr">brigitte.therache@bethunebruay.fr</a><br>07 85 02 85 41                                                                                                     |
| Numérique                              | Clémentine CRISTEL                  | <a href="mailto:clementine.cristel@bethunebruay.fr">clementine.cristel@bethunebruay.fr</a><br>03 91 80 01 54                                                                                                   |



|                                  |                                    |                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Santé<br>Santé mentale           | Delphine PARENT<br>Stéphane BARREZ | <a href="mailto:delphine.parent@bethunebruay.fr">delphine.parent@bethunebruay.fr</a><br>06 45 20 44 70<br><a href="mailto:stephane.barrez@bethunebruay.fr">stephane.barrez@bethunebruay.fr</a><br>07 72 35 51 26 |
| Conservatoires<br>communautaires | Philippe DAVROUX                   | <a href="mailto:philippe.davroux@bethunebruay.fr">philippe.davroux@bethunebruay.fr</a>                                                                                                                           |
| Environnement                    | Benoît SAUVAGE                     | <a href="mailto:benoit.sauvage@bethunebruay.fr">benoit.sauvage@bethunebruay.fr</a><br>06 78 84 96 33                                                                                                             |
| Ressources<br>Humaines           | Florence DELANNOY                  | <a href="mailto:florence.delannoy@bethunebruay.fr">florence.delannoy@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 48 91                                                                                                       |
| Systèmes<br>d'information        | Olivier LACQUEMENT                 | <a href="mailto:olivier.lacquement@bethunebruay.fr">olivier.lacquement@bethunebruay.fr</a><br>03 62 61 48 07                                                                                                     |